



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, , Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 323

**Réalisation d'une étude portant sur un diagnostic de l'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Ajaccio - Adoption du plan de financement**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action en faveur du commerce et de l'artisanat en centre-ville, la commune entend s'appuyer **sur un diagnostic de l'offre commerciale et artisanale**. Cette étude s'inscrit dans la démarche actuellement en cours menée par la C.A.P.A. concernant l'élaboration d'une charte d'aménagement commercial. Celle-ci a ainsi pu réaliser un diagnostic tant de l'offre commerciale que des caractéristiques de la demande à l'échelle de son périmètre et du grand bassin de vie ajaccien. Toutefois, cette étude, si elle doit permettre d'élaborer un document à caractère stratégique en matière de développement économique du territoire ne permet pas de prendre en compte les spécificités qui touchent le centre-ville d'Ajaccio.

Ce diagnostic qui sera mené par la ville, entend répondre à plusieurs questions relatives au centre ville d'Ajaccio :

- Qu'est-ce que le commerce en centre-ville d'Ajaccio aujourd'hui ?
- Quelles sont les différentes activités commerciales et artisanales de ce centre-ville?
- Quels sont les enjeux auxquels le commerce et l'artisanat de cœur de ville doit faire face pour être dynamique, se développer et participer à l'attractivité territoriale communautaire ?
- Quels atouts spécifiques peuvent constituer le pivot du développement commercial du centre-ville (patrimoine historique et bâti, reconnexion des commerces à la façade maritime, densité commerciale, etc.) ?

Il porte ainsi, à la fois sur l'appareil commercial sédentaire et non sédentaire, que **sur le tissu commercial, artisanal, et son environnement.**

Il s'agira notamment de disposer :

- **d'un recensement et une qualification des activités commerciales et artisanales** (type d'activités détaillées (habillement adulte, habillement enfant, articles de sport et loisirs, alimentaire produits locaux, etc...); jours et horaires d'ouverture ; estimation des Chiffres d'Affaires /Valeurs Ajoutées ; Nombre d'Emplois ; Saisonnalité de l'activité ; Clientèle – cible ; adhésion à une association commerciale ; existence d'une démarche qualité ; etc.)
- **une caractérisation des structures commerciales et leurs environnements** (terrasses ; qualité des devantures (qualité du bâti hébergeant l'établissement (rez-de-chaussée ; qualité de la vitrine, c'est à dire sa clarté, son aménagement,... ; qualité de l'enseigne ou des éléments destinés à signaler la présence de l'établissement ; la visibilité du local ; l'aspect général) ; types et qualité des enseignes ; types, qualité et localisation des pré-enseignes ; portants extérieurs ; surfaces ; insertion urbaine (type de bâtiments, proximité des places, proximité bâtiment historique, proximité services publics administratif ou à caractère commercial, proximité patrimoine touristique, etc) ; conditions d'accès et de sécurité (stationnement, déplacement, accessibilité (notamment accessibilité des personnes handicapés), espaces de livraison, conditions de sécurité ; etc ;
- **un recensement des locaux commerciaux vacants ;**
- **coût du foncier commercial ;**
- **une caractérisation de la structuration des commerçants** (syndicats, associations de commerçants, nombre d'adhérents, moyens financiers, etc,...)

- **une analyse de la perception des commerçants et artisans de leurs activités, de leurs évolutions et de leurs développements.**

Sur ce point, il sera demandé au prestataire d'organiser un ou deux ateliers de travail avec les acteurs économiques locaux, via les unions commerciales et professionnelles, et via l'Association Cummeriu è Sviluppu in Aiacciu, de façon à recueillir leurs points de vue sur :

- Leurs visions de l'activité commerciale : image, dynamique commerciale, atouts et freins,
- Leurs attentes,
- Leurs degrés de motivation et leurs capacités à se mobiliser autour d'un projet collectif.

Le diagnostic comprendra des éléments relatifs aux différents marchés non sédentaire d'Ajaccio, afin que la ville avec ses partenaires, puissent mener des actions en faveur de ce type d'activités commerciales qui apparaissent indissociables d'une démarche de dynamisation du cœur de ville.

**Cette étude permettra à la ville de mieux apprécier les opportunités et les modalités de mises en œuvre de plusieurs outils destinés au développement des activités commerciales et artisanales de proximités, notamment ceux créer ou réformer par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (FISAC, préemption des fonds de commerce et artisanaux, contrat de revitalisation commerciale, etc,...).**

D'une manière plus générale, le diagnostic, doit permettre à la ville, en partenariat privilégié avec les CAPA et les commerçants ajacciens, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels que sont les chambres consulaires, ou la Collectivité Territoriale de Corse, d'élaborer un programme de redynamisation commerciale adapté aux besoins du centre-ville et s'inscrivant dans la stratégie globale de développement économique arrêtée par la CAPA.

Pour la réalisation de ce diagnostic il est envisagé de recourir à un cabinet extérieur sélectionné par voie de marché public.

Le coût de la prestation est évalué à 25 000 € H.T. (30 000 € TTC).

Afin de diminuer le coût pour la ville de cette étude, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, dans le cadre du Contrat Régional de Soutien au Commerce et à l'Artisanat (CRESCA), approuvé par la délibération n°12/061 AC de l'Assemblée de Corse en date du 23 mars 2012, et mis en œuvre par l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Cette aide permet de soutenir la réalisation par les collectivités d'une « étude préalable de faisabilité », constituée à la fois d'une étude diagnostic et d'une étude stratégique. Aux termes du règlement d'aide « cette étude préalable peut bénéficier d'un soutien financier de 50 % de l'assiette éligible. Seuls les frais inhérents à la réalisation de l'étude constituent l'assiette... ».

Le financement sollicité par la ville concerne uniquement la partie diagnostic.

Le plan prévisionnel de financement (HT) de cette étude est donc le suivant :

	Dépenses (euros HT)		Ressources (euros HT)	
Ville d'Ajaccio	25 000	100%	12 500	50%
CTC (ADEC)	-	-	12 500	50%
TOTAL	25 000	100%	25 000	100%

## IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'APPROUVER** le principe d'une étude diagnostic de l'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Ajaccio, ainsi que ses orientations.

**D'ADOPTER** le plan de financement de cette étude.

**D'AUTORISER** M. le maire à réaliser une demande de subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse (Agence de Développement Economique de la Corse) dans le cadre du Contrat Régional de Soutien au Commerce et à l'Artisanat (CRESCA).

**D'AUTORISER** M. le maire à lancer toutes les procédures afférentes.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Christian BALZANO, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,  
Considérant, la nécessité de disposer d'un diagnostic de l'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Ajaccio dans le cadre de l'élaboration d'une politique de développement économique, tant au niveau communal, qu'au niveau de la communauté l'agglomération du pays ajaccien ;

#### APPROUVE

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

le principe d'une étude diagnostic de l'offre commerciale et artisanale du centre-ville d'Ajaccio, ainsi que ses orientations.

#### ADOPTE

le plan de financement s'y rapportant :

	Dépenses maximum (euros)		Ressources Maximum (euros)	
Ville d'Ajaccio	25 000	100%	12 500	50%
Subvention CTC (ADEC)	-	-	12 500	50%
TOTAL	25 000		25 000	

## AUTORISE

M. le maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à solliciter les financements auprès de la Collectivité Territoriale de Corse (Agence de Développement Economique de la Corse)

Les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits lors de la prochaine étape budgétaire : en dépense Chapitre 011 - article 617 et en recette Chapitre 74 - articles 7472

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

  
**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015\_323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

